TCHAD - Monitoring de protection

Rapport mensuel – Mai 2024

Exercice de collecte de données auprès d'un ménage, Tchad – Adré © Photo, UNHCR

Sources de données :

CRT : Croix Rouge du Tchad
CIAUD : Comité International pour l'Aide d'Urgence et le Développement
UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

CHIFFRES CLES

Interviews

1601
Ménages

677
Informateurs clés

Incidents individuels

701
Incidents de Protection

Sommaire

I. Contexte 4
II. Environnement de protection et incidents de protection 5
1. *Environnement de protection générale* 5
2. *Protection de l'enfant et Education* 6
3. *Violences Basées sur le Genre* 7
4. *Engagement communautaire* 8
5. *Solutions d'intégration* 8
III. Effets des menaces, capacités et réponses face aux menaces 9
1. *Effets des menaces* 9
2. *Capacités et réponses face aux menaces* 9
3. *Opportunités de solutions* 10
IV- Défis majeurs et recommandations 10
1. *Défis majeurs* 10
2. *Recommandations* 10

OUTILS ET METHODOLOGIE DE COLLECTE

Le Monitoring Régional de Protection ou Projet 21 est un dispositif de monitoring de protection inter-agence consistant en la collecte continue de la perception des communautés sur les risques et les violations des droits humains à l'aide d'outils harmonisés (questionnaires « ***ménages*** » et « ***informateurs clés*** ») à l'échelle régionale (Niger, Burkina Faso, Mali et le Tchad). Ces formulaires portent sur sept (7) thématiques qui gravitent autour de la centralité de la protection : (i) Protection d'ordre général, (ii) Protection légale, documentation, nationalité et apatridie, (iii) Engagement communautaire, (iv) Education, (v) Violences Basées sur le Genre, (vi) Protection de l'Enfant et (vii) Logements, Terres et Propriétés.

Du 1er janvier au 30 mai 2024, 2278 entretiens ont été menés (1601 pour les ménages et 677 pour les informateurs clés) dans dix-huit (18) des cent-sept (107) départements que compte le Tchad, soit une couverture de 15% des départements du pays. Les départements couverts sont : Assoungha, Barh-Sara, Chari, Dar-Tama, Fouli, Grande Sido, Haraze-Mangueigne, Iriba, Kaya, Kimiti, La Nya Pendé, Lac Iro, Mamdi, Mont Illi, Mayo Dallah, Monts de Lam, N'Djamena et Ouara. Quant aux incidents de protection, 2287 ont été enregistrés sur la même période, dont 701 en mai 2024.

Le passage du nombre de moniteurs de 16 à 63 dans les zones du Sud et de l'Est indique une amélioration notable de la couverture, ce qui pourrait expliquer l'augmentation du nombre d'incidents enregistrés.

La collecte se fait via smartphones sur le terrain, tout comme à distance (pour certaines zones de collectes inaccessibles en raison de la situation sécuritaire ou du manque de moyens de transport).

Zones de collecte

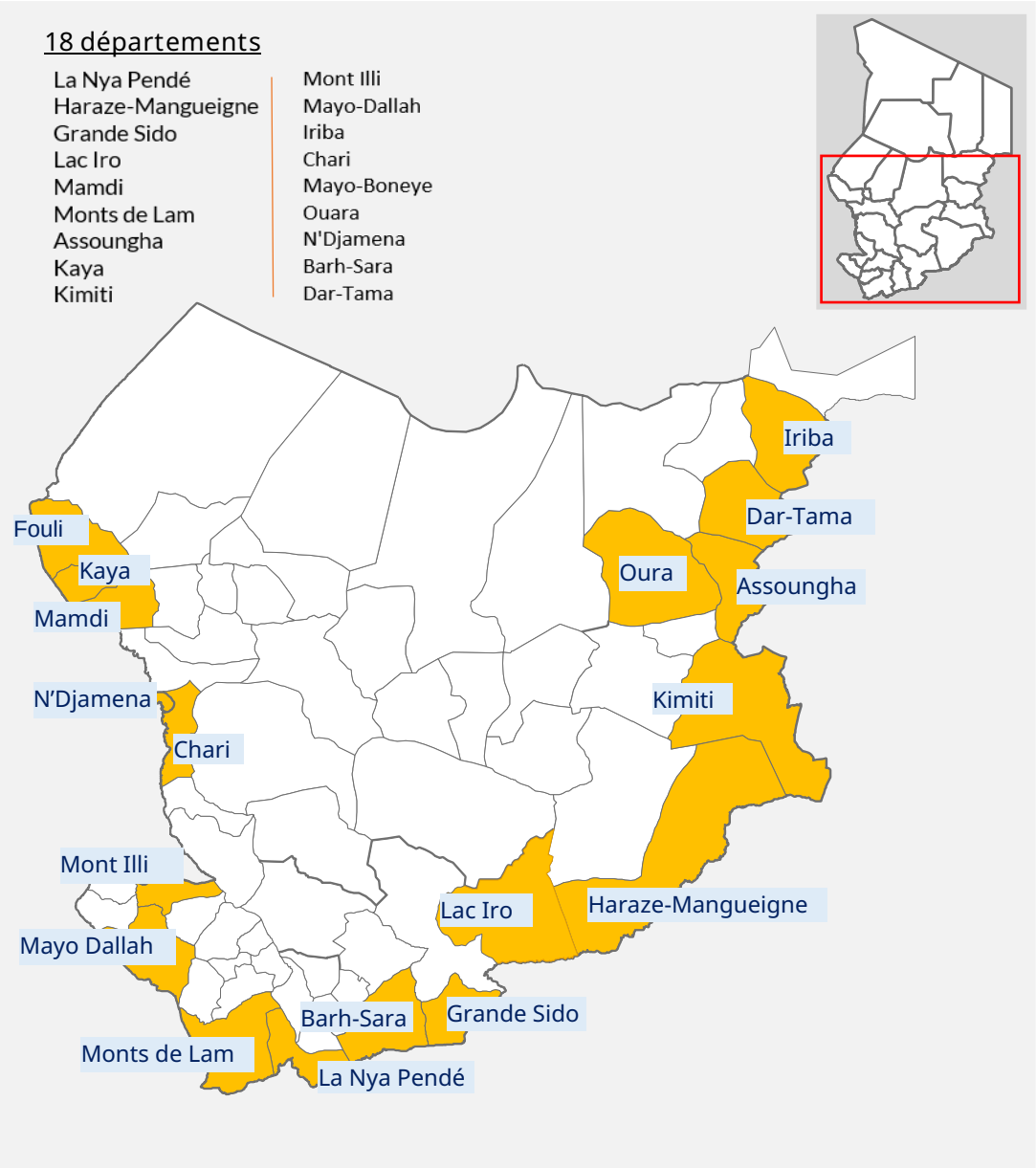

Avec le soutien financier du *Foreign Commonwealth and Development Office* (FCDO)

I. Contexte

Le Tchad partage ses frontières avec des pays en proie à diverses formes d'instabilités telles que l'activismes des groupes terroristes (Nigeria), les crises sociopolitiques (Soudan et République Centrafricaine) et les conflits inter-ethniques en lien avec l'accès aux ressources et le manque d'opportunités économiques (Cameroun). Ces facteurs ont causé le déplacement forcé de populations vers le Tchad.

Au 30 avril 2024, le Tchad comptait 1 728 901 personnes en situation de déplacement forcé, réparties comme suit :

- **1 237 137 *Réfugiés***
- ***9 794 Demandeurs d'Asile***
- ***215 928 Personnes Déplacées Internes (Lac)***
- ***266 042 migrants retournés*** [1]

En mai 2024, les moniteurs de protection au Tchad ont rapporté 701 incidents de protection, une hausse par rapport aux 643 incidents enregistrés en avril 2024, soit une augmentation des incidents de l'ordre de 9%. Cette hausse peut être attribuée à plusieurs facteurs, notamment 1) un activisme plus prononcé des groupes armés non étatiques, 2) la période électorale au Tchad, et 3) l'approche de la saison des pluies qui habituellement, voit les groupes armés non étatiques multiplier les exactions.

Graphique 1 : Incidents de protection documentés par Zone

- Lac : 277 incidents sur 701, soit 39,51%
- Est : 253 incidents sur 701, soit 36,09%
- Sud : 120 incidents sur 701, soit 17,11%
- Ouest : 51 incidents sur 701, soit 7,27%.

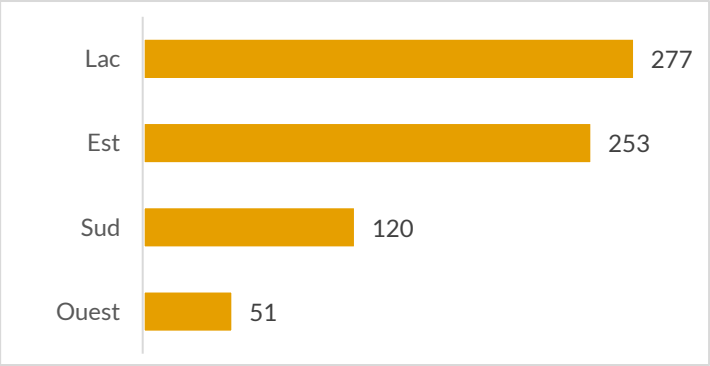

A l'instar des mois précédents, la région du Lac a enregistré le nombre le plus important d'incidents de protection en raison de l'activisme accru des groupes armés non étatiques. En outre, la province du Lac a une couverture optimale avec quinze (15) moniteurs de protection et deux (2) superviseurs repartis sur trois (3) départements et sept (7) sous-préfectures.

En mai 2024, les violations du droit à la vie et à l'intégrité physique ont représenté la majorité des cas (283/701, soit 40,37%), suivies des Violences Basées sur le Genre (148/701 cas, soit 21,11%) et des violations du droit à la propriété (123/701 cas, soit 17,54%). La vie même des populations (droit à la vie et à l'intégrité) a été plus

[1] Migrants retournés à risque d'apatridie venus de : Nigeria, RCA et Soudan.

impactée que leurs biens. Les violations se sont déroulées dans un contexte marqué par l'activisme des groupes armés non étatiques, d'instabilité politique, et de tensions sociales.

Les victimes des incidents sont de profils variés notamment les réfugiés (38,94%), les populations hôtes (33,80%), les personnes déplacées internes (24,39%), les transhumants (0,99%), les demandeurs d'asile (0,85%), les retournés tchadiens (0,71%) et les migrants économiques (0,28%). Le profil des victimes montre qu'en plus de la population déplacée de force ou en mouvement, la communauté hôte les ayant accueillis subit les mêmes violations.

Graphique 2 : Les auteurs présumés des incidents de protection

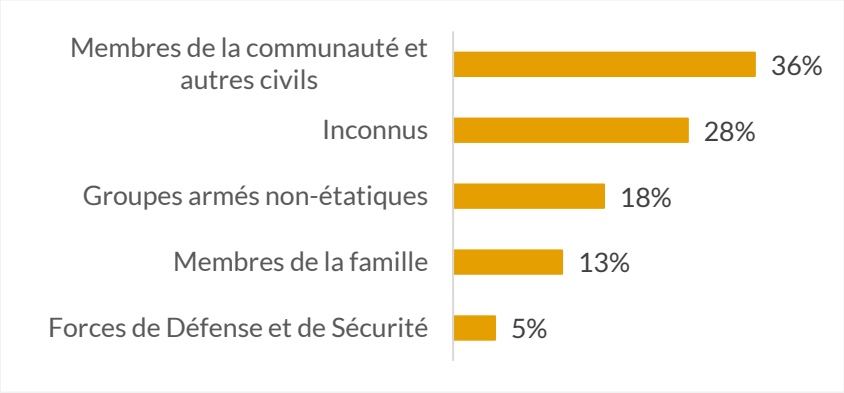

L'analyse des auteurs révèle une diversité d'acteurs impliqués dans les violations des droits humains, avec une prédominance des membres de la communauté et des civils, suivis des groupes armés non-étatiques et des auteurs inconnus. Ce constat fait appel à quelques recommandations urgentes :

- **Renforcement des mécanismes de Protection** : Il est crucial de renforcer les mécanismes de protection communautaire puisque les membres de la communauté et les civils sont les principaux auteurs des violations. Il est également nécessaire de renforcer les systèmes d'alerte précoce pour prévenir et répondre aux incidents.
- **Amélioration de la collecte de données** : Investir dans des capacités de collecte de données plus robustes pour identifier avec précision les auteurs inconnus et mieux comprendre les dynamiques des incidents. En effet, les inconnus représentent toujours une proportion importante des auteurs et les identifier permettrait d'apporter des solutions mieux ciblées.
- **Programmes de sensibilisation** : Mettre en œuvre des programmes de sensibilisation pour lutter contre la violence domestique et les abus au sein des familles, ainsi que pour promouvoir la coexistence pacifique entre les communautés.

A la lecture des lieux où ces violations ont été perpétrées, il ressort qu'elles peuvent limiter le développement communautaire et l'épanouissement individuel des populations si des solutions appropriées ne sont pas apportées. En effet, 30% des cas ont été commis dans des endroits où les populations vont à la recherche de ressources, notamment les sites/villages/camps, (23%), dans les domiciles (11%) dans les zones de pêche, (8%) dans des points d'eau, (4%) dans les marchés, (4%) dans les champs, sur les sites de distribution, à la recherche de ressources naturelles, etc. Il ressort de ces données qu'aucun endroit ne peut être considéré comme entièrement sécurisé.

II. Environnement de protection et incidents de protection

1. *Environnement de protection générale*

En mai 2024, le monitoring de protection au Tchad a enregistré 701 incidents de protection, marquant une hausse de 9% par rapport aux 643 incidents rapportés en avril 2024. Cette analyse présente une vue d'ensemble de l'environnement de protection basé sur les types d'incidents, les auteurs des violations, et les lieux où ces incidents se sont produits.

Les membres de la communauté et autres civils sont les auteurs de la majorité des incidents (36%), ce qui suggère que les conflits interpersonnels et intercommunautaires demeurent les principales

sources d'incidents de Protection. Les groupes armés non-étatiques et les auteurs inconnus constituent également une part importante des auteurs des violations, ce qui donne une indication sur le climat d'insécurité qui prévaut et qui est exacerbé par les acteurs non étatiques et les auteurs non identifiés. Ceci invite à la précision dans la collecte de données en vue d'identifier clairement tous les auteurs des violations.

Les agressions physiques constituent les principales violations, suivies par les vols, les assassinats et les enlèvements, ce qui illustre un environnement marqué par la violence physique et les crimes contre les biens et les personnes.

Les sites/villages/camps et les domiciles représentent les lieux les plus fréquents où sont commises les violations, indiquant que beaucoup de violences se produisent au sein des communautés ou dans des espaces à priori considérés comme sûrs.

Vu l'environnement de protection général, les violences domestiques et communautaires, la nécessité de renforcer la sécurité et la protection au niveau communautaire et familial s'impose. De même, l'amélioration des mécanismes de signalement doit se faire en vue d'encourager la dénonciation des violations par les victimes et les témoins.
En ce qui concerne la documentation, lors des discussions communautaires, 73 % de personnes affirment détenir des documents d'état civil (55% acte de naissance, 32% carte d'identité nationale, 6% carte de réfugiés, 3% attestation d'identité, 2% certificat de nationalité, 1% carte consulaire), contre 27%.

Graphique 3 : Les principales raisons de la non-possession de documents

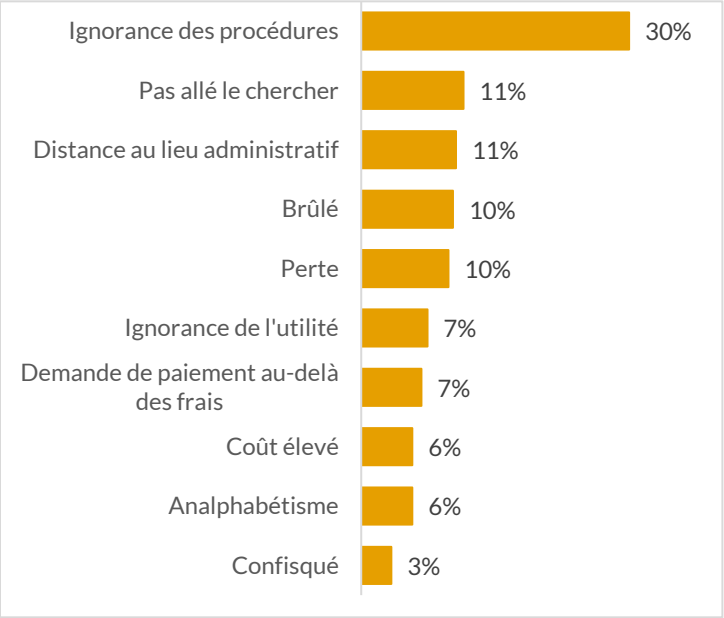

L'analyse des raisons évoquées dans le graphique fait ressortir deux éléments essentiels susceptibles d'assurer un meilleur accès de la population à la documentation :

- Les partenaires peuvent conjuguer leurs efforts pour les sensibilisations sur l'utilité des documents d'identité et les procédures d'obtention.
- Les autorités administratives interviendront sur les autres facteurs : demande de paiement au-delà des frais (7%), la distance entre les zones d'installation et les centres administratifs (11%), les coûts élevés (6%) et la confiscation de documents (3%).

2. *Protection de l'enfant et Education*

En mai 2024, les moniteurs de protection ont rapporté 39 violations graves contre les enfants, comparativement à 28 en avril 2024. Cette hausse bien que légère, dénote un environnement de plus en plus dangereux pour les enfants.

Les détails des incidents montrent une répartition des types de violations graves contre les enfants :

- Violences sexuelles : 56% en mai contre 54% en avril, soit une légère hausse de 2%. Ceci montre que les enfants continuent d'être gravement exposés à des abus sexuels.

- Enlèvements : 36% en mai contre 21% en avril, soit une augmentation significative. Cette hausse est alarmante et confirme une vulnérabilité accrue des enfants face aux membres de la communauté, aux groupes criminels ou armés.
- Meurtres/mutilations : 8% en mai contre 25% en avril, soit une diminution notable. Bien que cette réduction soit positive, même un faible pourcentage représente une menace grave pour la vie des enfants.

En mai 2024, lors des discussions avec les communautés, il est ressorti que 60% des enfants au Tchad sont scolarisés, tandis que 40% ne le sont pas. Cette situation met en lumière des défis persistants et des disparités dans l'accès à l'éducation.

Pour les 40% d'enfants non scolarisés, les raisons principales sont les suivantes **:** Manque de ressources financières (25%), distance entre l'école et les domiciles (23%), école fermée (18%), école détruite (9%), enfants qui doivent aider la famille (9%), déscolarisation prolongée (7%), etc.

Si l'école peut être considérée comme le milieu idéal d'épanouissement et d'apprentissage de l'enfant, les raisons qui l'entravent devront faire l'objet d'une attention plus soutenue des acteurs de l'éducation et du développement.

3. Violences Basées sur le Genre

En mai 2024, 148 incidents de Violences Basées sur le Genre (VBG) ont été enregistrés, marquant une augmentation par rapport aux 115 incidents enregistrés en avril 2024. Cette hausse de 28,7% démontre une persistance et même une intensification des VBG dans le pays.

Graphique 4 : Principaux types d'incidents de VBG

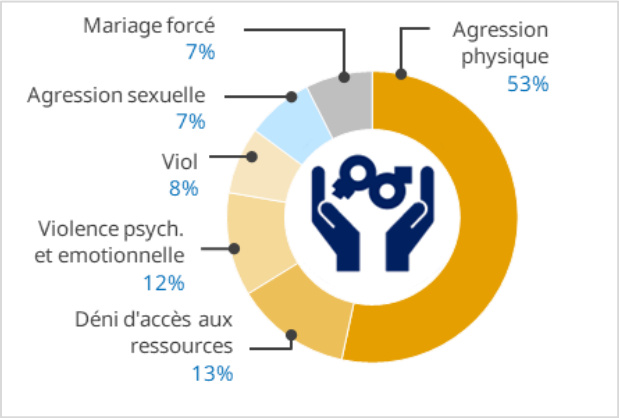

- Les agressions physiques (53%) : Elles ont constitué la majorité des incidents de VBG. Cette prévalence élevée indique un environnement où la violence physique contre les femmes est largement répandue et peut-être perçue comme normale.
- Denis d'accès aux ressources (13%) : Considérée comme violence économique, elle exacerbe la vulnérabilité des survivantes et limite leur accès à divers services essentiels.
- Violences psychologiques/émotionnelles (12%) : Bien qu'elles représentent un pourcentage moindre, elles ont des effets dévastateurs sur la santé mentale et le bien-être des survivantes.
- Viol (8%) et agression sexuelle (7%) : Ces faits particulièrement traumatisants et souvent associés à des stigmates sociaux importants, peuvent dissuader les survivantes de signaler ces crimes.
- Mariage forcé (7%) : Le mariage forcé est une pratique traditionnelle nuisible qui prive les jeunes filles de leurs droits fondamentaux, y compris l'éducation et la liberté personnelle.

Au cours des discussions avec les populations, les mécanismes de soutien connus par les survivantes sont décrits comme suit : Les membres de la famille (32%), le service de sécurité **(**10%), les représentants des déplacés (10%), les organisations humanitaires (9%), les leaders de femmes (8%), etc.

Le soutien des leaders de femmes a été cité à la cinquième place (8%), comme en avril 2024 et nécessite d'accroitre leur leadership si l'on vise un soutien plus accru aux survivants (es) de VBG, de leur part.

4. Engagement communautaire

L'engagement communautaire est crucial pour la résilience et le bien-être des populations déplacées. Pendant la période sous revue, des interviews avec les populations ont permis de comprendre leurs préférences et besoins en matière d'information et de communication.
Ainsi, elles préfèrent recevoir des informations par leurs leaders communautaires (66%), les organisations humanitaires (16%), les structures communautaires (8%), les autorités locales (6%) et les gestionnaires de sites/camps (2%).

Les leaders communautaires (66%) sont les canaux préférés par les communautés, pour recevoir des informations, ce qui souligne leur influence et leur confiance au sein de la communauté. Ils sont essentiels pour la diffusion rapide et fiable des informations. Les organisations humanitaires (16%) sont perçues comme des sources fiables d'information, bien qu'elles soient moins influentes que les leaders communautaires. Leur crédibilité peut être utilisée pour fournir des informations techniques et de soutien. Enfin, les gestionnaires de sites/camps (2%) ont été rarement la source principale d'information, ce qui pourrait être dû à leur rôle perçu comme administratif plutôt que de soutien communautaire.

5. Solutions d'intégration

La majorité écrasante des personnes interviewées (90%) se sentent bien intégrées au sein de leur communauté. Cela témoigne d'une perception globalement positive de l'inclusion sociale et de la coexistence pacifique entre les communautés.

Pour les 10% de personnes qui ne se sentent pas intégrées, les principales raisons identifiées sont les tensions intercommunautaires (34%**),** les discriminations (23%), les tensions pour l'accès aux ressources (15%)**,** les barrières linguistiques/socio-culturelles (15%), la stigmatisation (13%).

Pour améliorer l'intégration du plus grand nombre de personnes au sein de la communauté, il est essentiel d'aborder les causes profondes de la non-intégration. En renforçant la cohésion sociale, en luttant contre les discriminations, en gérant équitablement les ressources, en réduisant les barrières linguistiques et culturelles, et en luttant contre la stigmatisation, le Tchad peut créer un environnement plus inclusif et harmonieux pour les populations qui y sont installées.

Les besoins sont aussi énormes en santé (35% des personnes interrogées disent ne pas avoir accès à la santé) en raison des coûts quelques fois élevés des prestations (27%), à cause de la longue distance à parcourir (24%), de l'inexistence de centres de santé à proximité (22%), du manque de médicaments (10%), du manque d'équipements (8%), et de personnel (7%).

Les communautés pensent que les médicaments qu'elles reçoivent ne sont pas toujours adaptés à leurs pathologies. Cependant, le maintien des cliniques mobiles est nécessaire et des plaidoyers sont à mener pour l'octroi de budgets plus conséquents afin d'améliorer l'accès aux soins de santé.

L'accès à l'eau potable a été un défi majeur et 84% des interlocuteurs ont affirmé ne pas être satisfaits, contre seulement 12% de satisfaits, tandis que 4% n'ont pas émis d'avis. Quant aux sources d'approvisionnement, 26% des personnes interrogées s'alimentent dans des puits non protégés. Dans d'autres zones, 19% des répondants ont dit avoir des forages avec Pompe à Motricité Humaine mais 18% s'alimentent à la rivière/lac/fleuve.

III. Effets des menaces, capacités et réponses face aux menaces

1. *Effets des menaces*

Graphique 5 : Incidents par mois (six derniers mois)

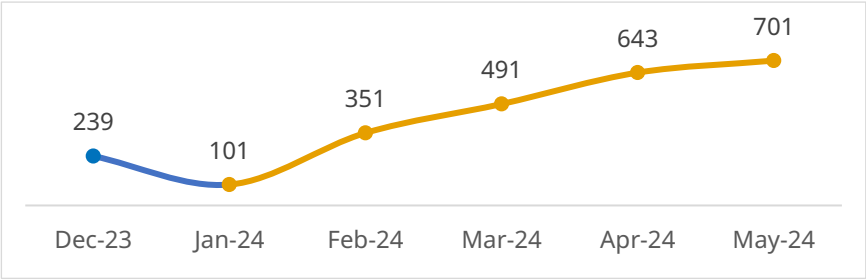

En mai 2024, 701 incidents de protection ont été rapportés, comparé à 634 en avril 2024. Cette augmentation met en exergue les problèmes de sécurité et de protection dans le pays.

En effet, les auteurs de ces incidents sont variés, allant des groupes armés non-étatiques aux membres de la communauté et aux civils. Cette diversité souligne la complexité des dynamiques conflictuelles et des tensions sociales qui prévalent dans le pays.

Les victimes de ces incidents comprennent les réfugiés, les demandeurs d'asile, les retournés et les personnes déplacées internes, indiquant que ces populations vulnérables sont directement affectées par l'insécurité et les violations des droits humains.

L'activisme accru des groupes armés non étatiques a contribué à créer un climat général d'insécurité et de peur parmi les communautés. La menace constante d'attaques et de violences entrave le développement et l'épanouissement communautaire des populations, en sapant la confiance et la stabilité.

En somme, la détérioration de la situation sécuritaire entraîne des mouvements continus de populations, y compris les mouvements migratoires vers le Maghreb et l'Europe.

2. *Capacités et réponses face aux menaces*

Sur les 701 victimes enregistrées entre le 1er et le 30 mai 2024, 53% ont bénéficié d'un référencement.
Les principaux types de référencement effectués ont porté sur la prise en charge médicale (59%), l'assistance juridique (18%), sécuritaire (15%) et la prise en charge psychosociale (6%).
47% des victimes n'ont pas fait l'objet de référencement en raison de l'absence de structures de prise en charge adaptées sur le terrain. Aussi, faute de moyens financiers conséquents, les référencements vers les centres spécialisés ont été minimes. Toutefois, une remontée d'information à l'endroit des autorités administratives, des leaders communautaires ainsi qu'aux autorités traditionnelles a toujours été faite.

L'actualisation des circuits de référencement, leur traduction en langues locales et la formation des acteurs communautaires de la réponse sont à prioriser en vue d'améliorer les mécanismes de référencement.

Quant à la réponse face aux violations des VBG, en dehors de l'assistance médicale, économique et psychosociale, l'assistance légale a été faiblement couverte par les acteurs.

La Constitution tchadienne protège les femmes et les jeunes filles contre toute forme de discrimination. Le Code pénal tchadien interdit le viol et les autres formes de violence à l'encontre des femmes et des filles. Le nouveau Code pénal (Loi No 001/PR/2017 du 8 mai 2017 portant Code pénal) dispose en son article 349 que les auteurs de viol sont passibles de 8 à 15 ans d'emprisonnement et que si la victime est une personne mineure (Art. 350-b) de moins de 18 ans, la peine est un emprisonnement de 10 à 20 ans. Malgré ce dispositif, la répression des VBG est encore timide.

3. *Opportunités de solutions*

Bien que l'environnement de protection ait été précaire en mai 2024, le Tchad demeure une terre d'asile pour des milliers de personnes fuyant la guerre et la persécution dans leurs pays d'origine ou de résidence. Le cadre juridique a été renforcé par la loi N°027/PR/2020 portant asile en République du Tchad et de son décret d'application qui garantissent aux refugies la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux.

Les réfugiés soudanais et centrafricains affirment, dans des entretiens communautaires en mai 2024, qu'il est plus facile d'avoir accès à la terre au Tchad que dans leurs pays respectifs. En effet, 25% estiment qu'il est facile de louer une terre, 21% les obtiennent sous la forme de prêt, 20% les reçoivent comme des dons, 11% partagent leurs récoltes avec les propriétaires terriens et 7% exploitent des terres communales.

Malgré ces atouts, il demeure des défis importants afin d'améliorer l'environnement de protection de personnes en déplacement.

IV- Défis majeurs et recommandations

1. *Défis majeurs*

- Sur le plan opérationnel : Pour couvrir une superficie vaste de 1.284.000 km², il n'y a que 73 moniteurs de protection, 10 superviseurs et 02 acteurs du monitoring de protection. En outre, les moyens logistiques (tablettes, motos etc.) restent très modestes.
- Sur le plan pratique il est noté la lenteur dans l'appropriation des outils harmonisés, l'insuffisance d'acteurs en charge du monitoring de protection, et le lien quasi inexistant avec d'autres sources de données en vue de l'amélioration du système de gestion de l'information au Tchad.
- Sur le plan de la réponse humanitaire : La faible capacité de réponse est de nature à accentuer la vulnérabilité des populations. La mise à jour régulière de la cartographie des services est à envisager.

2. *Recommandations*

Domaines	Recommandations	Acteurs de suivi
Documentation	Poursuivre les sensibilisations sur la documentation et soutenir le projet de prévention et de lutte contre l'apatridie mis en œuvre par l'ANATS avec le soutien de l'UNHCR	-Gouvernement -Acteurs de protection -Cluster protection
Protection de l'enfant	Prioriser les activités de prévention pour la protection de l'enfant, dont l'importance de la scolarisation des enfants	Acteurs de protection y compris domaine de responsabilité protection de l'enfance
VBG	Renforcer la protection à base communautaire pour éviter les stratégies d'adaptation négatives	Acteurs de protection et domaine de responsabilité VBG
Protection à base communautaire	Evaluer les structures communautaires mises en place pour une revue de la stratégie et plus d'efficacité	-Autorités locales -Acteurs de protection -Cluster protection
Solutions	Inscrire les activités de résilience dans le nexus pour réduire la dépendance à l'aide humanitaire et mener des réflexions sur la mise en œuvre de la Réponse Rapide Multisectorielle	Les acteurs de développement et humanitaires